

À une séance extraordinaire du Conseil de la municipalité du Canton de Stanstead tenue le 20 février 2026 à 19 h, à l'Hôtel de ville situé au 778, chemin Sheldon, Canton de Stanstead, conformément à l'article 152 du Code municipal du Québec.

SONT PRÉSENTS : mesdames Marie-Josée Filteau, Johanne Fradette et Thérèse McCutcheon ainsi que messieurs Mario Cantin et Andrew Phaneuf.

EST ABSENT : monsieur Brian Wharry.

TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Berger, maire.

Le directeur général et greffier-trésorier, Monsieur François Lemay, est également présent conformément aux dispositions du Code municipal du Québec.

1. Ouverture de la séance

Le maire procède à l'ouverture de la séance, il est 19 h 02.

2. Le quorum est constaté par le président de la séance.

26-02-016

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Mario Cantin

Il est résolu

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 20 février 2026 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

26-02-017

4. Adoption du budget 2026

ATTENDU QUE la séance extraordinaire a été convoquée afin de procéder à l'adoption du budget 2026;

ATTENDU QUE conformément aux articles 954 et suivants du Code municipal du Québec, le Conseil doit adopter un budget équilibré pour l'exercice financier 2026;

CONSIDÉRANT QUE le budget présenté prévoit des revenus et des dépenses équilibrés pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2026;

Il est proposé par Johanne Fradette

Il est résolu

QUE le Conseil adopte le budget 2026 tel que présenté;

QUE le document explicatif du budget soit publié conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Période de questions

Les questions portent exclusivement sur les sujets inscrits à l'ordre du jour.

26-02-018

6. Levée de la séance

Il est proposé par Marie-Josée Filteau

Il est résolu

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉE

Jean-Pierre Berger, maire



François Lemay
Directeur général et greffier-trésorier